

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 12 mai 2020 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-028 du 25 avril 2020 par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2020-05-181

Procès-verbaux des 14 et 29 avril 2020 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 14 et 29 avril 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances des 14 et 29 avril 2020 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-182

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 54 883 à 54 885	317 265,09 \$
54 998 à 55 449	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 55 473 à 55 534	189 345,70 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Compte n° 0FD000041	9 164,75 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-183

Dépôt de document

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 30 avril 2020, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Résolution 2020-05-184

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Remplacement du contrôle pour le système d'alarme et les puces d'entrée à l'Hôtel de Ville par MBI Sécurité de Granby pour le prix de 5 346,30 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des factures n^{os} 22608 et 22742 datées en janvier 2020.

Résolution 2020-05-185

Règlement n^o 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n^o 131 / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n^o 2020-277 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que celui-ci est publié sur le site internet de la Ville, au bénéfice du public en général;

Considérant l'avis de motion donné par la résolution 2020-04-168 pour le règlement intitulé «règlement n^o 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n^o 131»;

Considérant que suite à l'avis public publié sur le site web de la Ville le 15 avril 2020 et dans le Journal de Chambly le 22 avril 2020, aucun électeur, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ. c. E-2.2), n'a fait connaître son opposition au projet de règlement dans le délai imparti;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé «règlement n^o 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n^o 131», soit et il est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-186

Commission municipale du Québec – Révision de la reconnaissance pour exemption de taxes municipales pour la FADOQ Saint-Césaire / Avis

Considérant que la FADOQ Saint-Césaire a obtenu le 29 octobre 2001 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1372, rue Notre-Dame à Saint-Césaire;

Considérant qu'à tous les 9 ans, la Commission municipale du Québec (CMQ), en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), fait la révision périodique de cette reconnaissance et qu'à cet égard, la Ville de Saint-Césaire, doit donner son avis à la CMQ;

Considérant que la FADOQ Saint-Césaire poursuit encore à ce jour, sa mission d'organisme à but non lucratif;

En conséquence :

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire maintient son avis favorable auprès de la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption des taxes foncières pour la FADOQ Saint-Césaire pour ses activités exercées au 1372, rue Notre-Dame à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-187

La Voix de l'Est - Zone Travailleurs de la Santé / Autorisation d'un espace publicitaire

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de réserver un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page pour le prix de 622 \$ plus les taxes, dans le cadre du cahier spécial *zone travailleurs de la santé* pour la publication du 16 mai prochain dans le journal La Voix de l'Est.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-188

La Maison Victor-Gadbois – Soutien financier 2020 / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser un soutien financier d'une somme de 100 \$ à la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle Maison offre gratuitement des soins palliatifs aux personnes qui sont en fin de vie.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-189

Fondation Santé pour la vie - Soutien financier / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser un soutien financier d'une somme de 500 \$ à la Fondation Santé pour la vie de l'Hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le contexte difficile de la crise sanitaire de la covid-19.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-190

Fondation de La Maison au Diapason - Demande de soutien particulier dans le contexte de la crise de la covid-19 / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser un soutien financier particulier d'une somme de 500 \$ à la Fondation de La Maison au Diapason de Bromont, dans le contexte de la crise sanitaire de la covid-19 qui oblige l'annulation d'événements bénéfiques.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-191

Fin d'emploi dossier n° RH-0005-0582 / Approbation

Considérant le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-0005-0582, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la fin d'emploi dans le dossier n° RH-0005-0582.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-192

Ajout de signalisation sur la rue Neveu / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser l'ajout de signalisation, soit des pancartes signalant la traverse de chariot élévateur, sur la rue Neveu, entre la route 112 et l'avenue de l'Union, le tout tel que le plan préparé le 7 mai 2020 par le directeur du service de Protection et de Secours civil, M. Étienne Chassé.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-193

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) / Appui moral

Considérant que la Ville de Saint-Césaire bénéficie depuis de nombreuses années des services rendus bénévolement par l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) de Rougemont auprès de notre service de Protection et de Secours civil ainsi qu'auprès des gens sinistrés;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire considère que l'APAM de Rougemont est un service essentiel particulièrement en cette période de crise sanitaire de la covid-19;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie l'APAM de Rougemont dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique pour l'obtention d'une aide financière pour leur organisation et recommande audit ministère de l'accueillir favorablement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-194

Réfection de chaussées – Laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) laboratoires dans le dossier «Réfection de chaussées – Laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux IS VLabo CQ / 202004.08 » dans le cadre des travaux prévus dans les rues Leduc, des Érables et Leclair et ceux prévus dans l'avenue Brouillette et les rues Côté et Lessard;

Considérant la réception de trois soumissions le 28 avril dernier, comme suit :

Soumissionnaire	rues Leduc, des Érables et Leclair Avant taxes	avenue Brouillette, rues Côté et Lessard Avant taxes
SNC Lavalin GEM Québec inc. Longueuil	18 710,10 \$	20 517,10 \$
FNX-Innov inc. Longueuil	21 364,00 \$	21 419,00 \$
Englobe Corp. Varenes	31 206,00 \$	31 842,00 \$

Considérant la recommandation datée du 30 avril 2020 de Shellex Infrastructures de Sainte-Julie, ingénieur chargé de projet dans ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger le mandat intitulé «Réfection de chaussées – Laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux - IS VLabo CQ /

Séance ordinaire du 12 mai 2020

202004.08 » au plus bas soumissionnaire conforme, SNC Lavalin GEM Québec inc. de Longueuil pour les prix suivants :

- 18 710,10 \$ plus les taxes, dans le cadre des travaux prévus dans les rues Leduc, des Érables et Leclair, et
- 20 517,10 \$ plus les taxes, dans le cadre des travaux prévus dans l'avenue Brouillette et les rues Côté et Lessard,

Et résolu également que la soumission de l'adjudicataire, SNC Lavalin Gem Québec inc., fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-195

Déneigement et soufflage de neige 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec option de renouvellement / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public pour le déneigement et le soufflage de neige pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec option de renouvellement et l'ouverture, le 30 avril 2020, de trois (3) soumissions, comme suit :

	B. Fréreau & Fils inc. Prix du km	Excavations St-Césaire inc. Prix du km	Les Excavations Touchette (1988) inc. Prix du km
Saison 2020-2021			
Secteur rural	3 792,96 \$	4 650,00 \$	6 263,00 \$
Secteur urbain	3 965,45 \$	5 350,00 \$	7 116,60 \$
Option – 1 an Total	290 970,57 \$	370 073,50 \$	496 006,03 \$

	B. Fréreau & Fils inc. Prix du km	Excavations St-Césaire inc. Prix du km	Les Excavations Touchette (1988) inc. Prix du km
Saison 2020-2021			
Secteur rural	3 792,96 \$	4 650,00 \$	6 063,00 \$
Secteur urbain	3 965,45 \$	5 350,00 \$	7 000,00 \$
Option – 3 ans Année 1 Total annuel	290 970,57 \$	370 073,50 \$	483 192,19 \$

	B. Fréreau & Fils inc. Prix du km	Excavations St-Césaire inc. Prix du km	Les Excavations Touchette (1988) inc. Prix du km
Saison 2021-2022			
Secteur rural	3 896,84 \$	4 750,00 \$	6 244,00 \$
Secteur urbain	4 148,33 \$	5 450,00 \$	7 210,00 \$
Option – 3 ans Année 2 Total annuel	300 970,25 \$	377 620,50 \$	497 645,12 \$

	B. Fréreau & Fils inc. Prix du km	Excavations St-Césaire inc. Prix du km	Les Excavations Touchette (1988) inc. Prix du km
Saison 2022-2023			
Secteur rural	4 007,08 \$	4 850,00 \$	6 431,00 \$
Secteur urbain	4 529,07 \$	5 550,00 \$	7 426,00 \$
Option – 3 ans Année 3 Total annuel	316 685,53 \$	385 167,50 \$	512 550,87 \$
	Conforme	Conforme	Non conforme

En conséquence,

Il est proposé par **André Deschamps**

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Et résolu d'adjuger le contrat intitulé « Déneigement et soufflage de neige 202003.07 – Option 3 ans » au plus bas soumissionnaire conforme : B. Fréreau & Fils inc. de Saint-Alexandre, pour les prix suivants au kilomètre ainsi que le soufflage de neige, le tout plus les taxes :

Saison 2020-2021		Avant taxes
Secteur rural	3 792,96 \$	182 555,16 \$
Secteur urbain	3 965,45 \$	108 415,40 \$
Année 1	Total annuel	290 970,57 \$

Saison 2021-2022		Avant taxes
Secteur rural	3 792,96 \$	187 554,91 \$
Secteur urbain	3 965,45 \$	113 415,34 \$
Année 2	Total annuel	300 970,25 \$

Saison 2022-2023		Avant taxes
Secteur rural	4 007,08 \$	192 860,76 \$
Secteur urbain	4 529,07 \$	123 824,77 \$
Année 3	Total annuel	316 685,53 \$

Soufflage de neige sur demande – Prix à l'heure

Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023
340,00 \$	350,00 \$	360,00 \$

Et résolu également que la soumission de l'adjudicataire, B. Fréreau & Fils inc. fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-196

Plan directeur parcs et espaces verts / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme BC2 Groupe Conseil inc. de Montréal pour la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville pour le prix de 21 635 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 29 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-197

PIIA-09-2020 par M. Étienne Poitras, représentant la propriétaire, 9232-7170 Québec inc. (Habitations 360), lots n^{os} 6 358 924 et 6 358 925 situés au 1252-1274, avenue Cécile (Modification au PIIA-14-2019) / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le PIIA-14-2019 autorisé en juillet 2019 sous la résolution n^o 2019-07-276, demande en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements, par M. Étienne Poitras, représentant la propriétaire, 9232-7170 Québec inc. (Habitations 360), visant le revêtement extérieur des habitations multifamiliales isolées en construction sur les lots n^{os} 6 358 924 et 6 358 925 du cadastre du Québec, situées dans la zone n^o 127, au 1252-1274, avenue Cécile;

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet de PIIA-09-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 8 mai 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements en autant que le pourcentage de briquetage, tel qu'approuvé au PIIA-14-2019 autorisé sous la résolution n° 2019-07-276, soit maintenu;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise le PIIA-09-2020 présenté par M. Étienne Poitras, représentant la propriétaire, 9232-7170 Québec inc. (Habitations 360), visant le revêtement extérieur des habitations multifamiliales isolées en construction sur les lots n°s 6 358 924 et 6 358 925 du cadastre du Québec, situées dans la zone n° 127, au 1252-1274, avenue Cécile mais signifie audit demandeur que le pourcentage de briquetage autorisé au PIIA-14-2019 autorisé en juillet 2019 sous la résolution n° 2019-07-276, soit maintenu.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-198

PIIA-10-2020 par M. Daniel Martin, représentant la propriétaire 9216-6222 Québec inc., lot n° 1 592 491 situé au 1260-1262, rue Saint-Jean / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Daniel Martin, représentant la propriétaire, 9216-6222 Québec inc., concernant une nouvelle enseigne commerciale à installer au 1260-1262, rue Saint-Jean, lot n° 1 592 491 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 211-P;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-10-2020 présenté lors de leur réunion du 8 mai 2020 respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements, mais souligne que la taille réduite du lettrage ne s'intègre pas adéquatement aux autres enseignes en place ;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-10-2020 présenté par M. Daniel Martin, représentant la propriétaire, 9216-6222 Québec inc. concernant une nouvelle enseigne commerciale à installer au 1260-1262, rue Saint-Jean, lot n° 1 592 491 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 211-P conditionnellement à ce que le requérant révisé le lettrage de manière à ce qu'il occupe de façon plus uniforme sa surface d'affichage.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-199

Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) – Adhésion 2020-2021 / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la cotisation annuelle d'une somme de 100 \$ pour renouveler l'adhésion 2020-2021 comme membre de soutien de l'organisme Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel organisme dessert entre autres, six (6) municipalités de la MRC de Rouville dont Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-05-200

Maison de jeunes des Quatre lieux et le CAB de Saint-Césaire – Projet de vélos communautaires Bécyk'Lib – 3^e saison / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la contribution de 400 \$ pour l'année 2020 pour participer à la 3^e saison du projet de vélos communautaires Bécyk'Lib en collaboration avec la Maison de Jeunes des Quatre Lieux et le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB), le tout suivant l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2020-05-201

Avis de motion pour règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 2020-279 décrétant des travaux de resurfaçage, réfection de ponceaux et une acquisition de terrain pour le déplacement du cours d'eau du Village dans le rang Rosalie pour une dépense de 2 185 746 \$ et un emprunt maximal de 760 000 \$ pour en acquitter les coûts ».

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Résolution 2020-05-202

POSA Source des Monts – Organisme jeunesse - Soutien financier 2020 / Autorisation

Considérant la demande datée du 23 avril 2020 pour un soutien financier particulier dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 par POSA Source des Monts, un organisme jeunesse communautaire, qui, par ses travailleurs de rue, intervient auprès des jeunes en difficulté dans plusieurs municipalités dont la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser un soutien financier d'une somme de 400 \$ à POSA Source des Monts – Organisme jeunesse de Chambly.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2020-05-182, 2020-05-184, 2020-05-187, 2020-05-188, 2020-05-189,
2020-05190-, 2020-05-194, 2020-05-195, 2020-05-196, 2020-05199-,
2020-05-200, 2020-05-202.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe